

# CNEL 2023. Rapport

## Département Littératures et langage

Le jury du Département Littératures et langage se compose de deux commissions : une commission « Langues et littératures étrangères », qui examine les dossiers de candidat(e)s dont le projet de recherche se situe dans les domaines étrangers suivants : anglophone, arabophone, germanophone, hispanophone, italoophone, études slaves ; et une commission « Littérature française et comparée », qui évalue les dossiers des candidat(e)s en littérature française, francophone et comparée. C'est le jury du Département qui décide, sur la base du projet de recherche, d'attribuer les dossiers à l'une ou l'autre des deux commissions.

### Vue d'ensemble

Le jury du Département Littératures et langage a reçu 80 dossiers de candidature en 2023, dont 13 dossiers en langues et littératures étrangères, et 67 dossiers en littérature française, francophone et comparée.

35% des candidat(e)s étaient inscrit(e)s dans un cursus universitaire (souvent après deux années de CPGE) ; 65% se trouvaient en CPGE.

72,5% des candidat(e)s étaient inscrit(e)s dans des établissements de Paris et d'Ile-de-France.

16 candidat(e)s ont été retenu(e)s pour passer les épreuves d'admission (6 en langues et littératures étrangères et 10 en littérature française et comparée).

8 ont été proposé(e)s pour l'admission (4 en langues et littératures étrangères et 4 en littérature française et comparée), ce qui correspond à 10% des candidatures : ce taux d'admission est inférieur à celui de l'an passé (12%), mais reste supérieur à celui des années précédentes (taux de sélectivité : 6,3% en 2021 ; 5,8% en 2020 ; 6,1% en 2019).

Les objectifs de parité hommes/femmes et de diversité sociale sont atteints, avec 37,5% de boursiers parmi les admis (30% parmi les candidats) et 87,5% de femmes (70% parmi les candidats)

### Évaluation des dossiers

Le jury a évalué : la formation des candidat(e)s ; leur aptitude à la recherche ; la qualité du projet proposé ; l'adéquation entre le projet présenté et la formation dispensée par le département Littératures et langage.

Le jury apprécie en particulier : la clarté et l'intérêt du propos ; l'originalité éventuelle de l'objet étudié ou de la méthode suivie ; la connaissance du domaine concerné ; la conceptualisation et le raisonnement. Rappelons que ce projet n'est pas un travail achevé : il peut présenter des lacunes ou des imperfections qui ne seront pas rédhibitoires.

Le jury prend aussi en considération les résultats académiques dans les matières pertinentes pour la scolarité à l'ENS au département de Littératures, ainsi que le parcours général des candidats. Rappelons que les étudiants de CPGE doivent insérer dans leur dossier les relevés de notes du concours, qui font partie de leurs résultats académiques, même si le jury n'attribue pas à ces résultats un poids déterminant dans ses délibérations. L'attention se porte aussi sur la singularité des profils et des projets professionnels. La lettre de motivation est le bon lieu pour expliquer éventuellement les points atypiques du dossier ou y clarifier la chronologie du parcours.

### Le projet de recherche

Quelques précisions peuvent être apportées sur le projet de recherche, exercice *a priori* nouveau pour les candidats. Les projets, quelquefois bien développés et détaillés, témoignent d'un travail sérieux et approfondi.

Dans l'ensemble, le jury tient à féliciter les candidats et candidates pour la qualité et la bonne tenue des projets qui ont été proposés : centrés sur un sujet clairement défini, ciblé sur certaines œuvres bien connues, appuyés sur quelques références bibliographiques.

Il n'est pas nécessaire, à ce stade, d'avoir choisi un parcours de master ni un directeur de recherche. Il est en revanche nécessaire d'avoir candidaté dans un ou des masters franciliens. Le projet est avant tout considéré par le jury du point de vue de la qualité de la réflexion personnelle qui y est proposée, non en fonction de considérations de rattachement institutionnel. Rappelons en effet que le CNEL est une sélection pour la scolarité normalienne, non pour un master : les étudiants normaliens pourront ensuite poursuivre ce projet de recherche soit à l'ENS-PSL (dans le parcours « Littératures : théorie, histoire » de la mention Humanités de PSL où ils sont naturellement bienvenus), soit dans un autre établissement universitaire d'Île-de-France. Le projet indique une orientation, mais il pourra être transformé dans la suite de la scolarité et ne fixe pas le destin du candidat.

À titre indicatif, lors de cette session, nous avons reçu des projets variés, s'inscrivant tantôt dans le champ de la littérature comparée (mettant en relation la littérature de langue française avec les littératures de diverses autres aires linguistiques et culturelles), tantôt dans le champ de la littérature française ou étrangère. Les projets portent sur des périodes variées, du Moyen-Âge au XXI<sup>e</sup> siècle. Bien sûr, les aires et les périodes sont inégalement représentées parmi les candidatures, mais ce point n'est pas un critère pour le jury.

Les dossiers qui ne comportent aucun projet de recherche ne sont pas prioritaires pour le jury.

## Phase d'admission

L'épreuve écrite est destinée à évaluer la capacité des admissibles à proposer rapidement une réflexion littéraire pertinente et précise.

Pour les littératures étrangères, le document proposé à l'étude consiste en un extrait textuel dans la langue de spécialité du/ de la candidat-e en lien avec le projet de recherche soumis. Ce document n'appartient pas forcément au corpus du projet : il peut s'y rattacher par le genre, l'esthétique, l'époque, l'auteur, ou présenter les mêmes problèmes conceptuels, se prêter à l'approche méthodologique suivie par le candidat, etc. Le sujet peut également comprendre un passage à traduire.

Le texte proposé par la commission « Littérature française et comparée » est commun à tous les candidats et est accompagné d'une ou plusieurs questions d'analyse du texte et de réflexion personnelle, permettant d'évaluer la qualité de la réflexion littéraire (originalité, rigueur, culture littéraire, finesse d'analyse des textes). Par la durée de l'épreuve, la nature de la question, et l'objectif du CNEL, ce travail se distingue d'une dissertation :

- Le texte doit être organisé, c'est-à-dire divisé en paragraphes et amenant à une conclusion ; mais le jury n'attend pas forcément un "plan" comme celui, structuré en parties et sous-parties, de la dissertation.
- Le jury n'attend pas la même impersonnalité de l'argumentation que dans les normes de la dissertation : les expériences esthétiques personnelles sont bienvenues pour nourrir la réflexion, la première personne n'est pas interdite.
- On valorise néanmoins, tout comme dans les dissertations classiques, les connaissances et la finesse du raisonnement.

L'entretien oral porte sur le parcours (études et expériences passées) et le projet des candidats (projet de recherche, projet d'études à l'ENS, projets à long terme). À ce titre, le jury apprécie une certaine connaissance de l'ENS-PSL, et des formations qui sont dispensées par le département Littératures et langage (parcours de master Littératures, cours, séminaires de recherche, etc.) ou par les autres départements. Les candidats qui envisagent le parcours de master Littératures au sein de la mention Humanités de PSL sont invités à réfléchir aux enseignants susceptibles de diriger leur mémoire.

Il est essentiel aussi de se projeter dans l'avenir. Sans avoir déjà choisi une carrière, à un moment des études supérieures où les possibles sont encore très ouverts, il est important d'y réfléchir, et de se demander en quoi les études à l'ENS prendront sens dans le parcours global des candidates et candidats. Précisons d'ailleurs que les normaliens et normaliennes recrutés par le CNEL ne sont pas astreints à l'« engagement décennal » envers l'État : ils ont en ce sens des voies de professionnalisation plus ouvertes que les normaliennes et normaliens recrutés par le concours CPGE.